

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Monique HOURS, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à
Monsieur Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Madame Mirjam REINHARD à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Monique HOURS.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

10 novembre 2023

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°654 appartenant à Madame Virginie MOURET d'une superficie de 21 m² située « La Distillerie » à Gréoux les Bains.

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°654 de 21 m² située en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » ;

Vu le courrier de la Commune adressé à Madame Virginie MOURET le 17 octobre 2023 sollicitant l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZC n°654 pour un euro non recouvrable ;

Vu l'accord de Madame Virginie MOURET en date du 25 octobre 2023 ;

Considérant l'intérêt d'une telle acquisition ;

Le rapporteur informe l'assemblée que ce terrain situé en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » permettrait à terme l'élargissement de ce chemin.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°654 à Madame Virginie MOURET d'une superficie de 21 m² pour un euro non recouvrable ;

PRECISE que le bien acquis par la présente délibération fera l'objet d'une intégration dans le domaine public communal ;

PRECISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

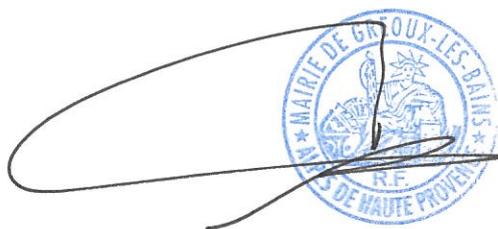
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 17 novembre 2023

Signé,
Le **17 NOV. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **17 NOV. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Monique HOURS